

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Dimanche 16 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, rue des MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAIGLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Brumaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

A L L E M A G N E.

Du Haut-Rhin, le 24 octobre.

Le duc de Brunswick va joindre 4 mille hommes de ses troupes aux troupes de ligne & aux milices du pays de Hanovre; ce qui formera un cordon de 30 mille hommes destinés à mettre ce pays à l'abri de toute incursion de la part des Français.

Les Prussiens ont continué & continuent leur retraite des bords du Rhin, de la manière la plus paisible. Il y a bien eu, sur les derrières de leur armée, quelques légères escarmouches entr'eux & les hussards français; mais ces escarmouches ont cessé depuis quelques jours.

Le 14, après l'arrivée d'un courrier de Berlin, expédié au maréchal de Mollendorff, il fut publié la déclaration suivante à l'ordre :

« S. E. intime à toute l'armée, que le traité des subsides avec l'Angleterre ne subsiste plus. Tout ce que nous aurons maintenant à faire, sera pour l'honneur de nos propres armes & pour le maintien de notre ancienne renommée. Si l'ennemi prend le parti de venir à nous, dans l'intention de nous servir de près, nous le battons.

» S. E. veut que l'armée ait de longs quartiers d'hiver, & elle annonce en sus que l'on peut compter sur une paix très-prochaine ».

(Ces articles sont consignés dans une lettre d'un officier prussien, du 17, que les papiers étrangers viennent de publier).

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 25 octobre.

Pitt croit avoir trop d'affaires au-dehors & au-dedans pour vouloir se mettre encore sur les bras les débats parlementaires que les circonstances actuelles rendroient

sûrement très-animés, en conséquence on annonce que la rentrée du parlement indiquée au 25 novembre prochain, sera renvoyée au terme accoutumé, après Noël.

Toutes les lettres du continent avertissent notre ministère, qu'il a fort mal placé notre argent en le répandant en subsides sur les cours de Vienne & de Berlin. Ces cours s'appercevant enfin que leurs efforts ruineux & dépopulateurs n'avoient réellement pour objet que l'agrandissement de la puissance maritime d'Angleterre, renoncent décidément à nous servir & même à recevoir nos subsides, & elles s'occupent presque ouvertement à essayer d'obtenir la paix de la république française.

Le chagrin que ces résolutions causent à M. Pitt est inexprimable, d'autant plus que trois principaux alliés sur lesquels il comptoit, l'abandonnent aussi dans la crise actuelle.

Le premier étoit le parti qu'il soudoyoit en France pour entretenir le désordre, les dilapidations & l'anarchie.

Le second étoit la confiance de la nation anglaise aux mesures despotiques qu'il prenoit avec tant d'impunité.

Le troisième étoit enfin la certitude de l'avilissement aveugle des Etats-Généraux à ses volontés. Ces trois alliés lui manquent à la fois.

Le serpent du terrorisme qui tomba en France avec la tête de Robespierre, essayoit de renaitre de sa queue, la convention nationale la totalement détruit en mettant à l'ordre du jour la justice & même l'humanité envers les peuples conquis. En conséquence, les loix de sang portées contre des ennemis armés, & des loix de rapine contre les peuples soumis ont été abolies, de sorte que l'alliance avec la République française n'est plus regardée nulle part comme une calamité.

Ici, le despotisme ministériel & son besoin de continuer la guerre malgré le vœu national, commencent à

paraître odieux. Toutes les circonstances dans lesquelles la nation croit entrevoir la paix, influent d'une manière étrange sur les fonds publics. Car il faut observer que ces mêmes hommes qui proclament à haute voix la sagesse des mesures ministérielles ainsi que la justice & la nécessité de la guerre, bénissent presque hautement tous les évènements qui tendent à mettre le gouvernement dans l'impossibilité de continuer ses opérations militaires, & doament les preuves les moins équivoques de la joie qu'ils ressentent lorsqu'il s'offre la moindre perspective d'une paix prochaine.

Le troisième allié de Pitt, les états-généraux vont aussi lui échapper. Hier, M. Fagel, grand pensionnaire de Hollande, est arrivé ici chargé de la commission importante de faire sentir au gouvernement britannique la nécessité d'une paix prompte avec la France, & de lui déclarer que s'il n'entre pas en négociation sur cet objet si désiré, les états-généraux feront leur paix séparément. Il est public ici que tel est le véritable objet de la mission de M. Fagel.

Que d'angoisses doit éprouver de tant d'abandons ou effectués, ou prêts à l'être, le moteur unique de la guerre universelle qui a dévasté, appauvri & dépeuplé presque toute l'Europe ! Heureuse l'Angleterre si le sacrifice d'un seul homme pouvoit apaiser tant de haines & de vengeances que son aveugle ambition a accumulées sur elles.

Des lettres reçues hier au café de Loyds, annoncent qu'il croise dans les mers du Nord une escadre de frégates françaises qui, depuis deux mois, ont capturé 110 de nos bâtimens de commerce. On a annoncé aussi qu'oultre un grand nombre d'autres croiseurs, les Français ont établi une ligne de frégates qui s'étend depuis le cap de Finistère jusqu'à Brest, & qu'à mesure que ces frégates ont besoin de rentrer au port pour se ravitailler ou pour réparer leurs avaries, elles sont remplacées par d'autres. Si notre amirauté ne prend pas des mesures vigoureuses pour balayer ces mers, bientôt nul vaisseau marchand ne pourra naviguer sans escorte, ce qui est inuniment déplorable et destructif de toute suprématie maritime.

Le 21 de ce mois, sir Edouard Pelow, commandant d'une division de quatre frégates qui sont *l'Aréthuse, la Galathée, l'Artois & le Diamant*, a enveloppé, à environ douze lieues de Brest, la frégate française *la Révolutionnaire* de 44, qui, après un combat de quarante minutes, a été forcé d'amener pavillon. Cette frégate étoit assaillie de la petite vérole qui faisoit à son bord de grands ravages; de sorte que peu d'hommes étoient en état de faire le service au canon; elle a eu 5 hommes tués & 8 blessés; parmi ces derniers se trouve le capitaine. La frégate *l'Artois*, qui a fait cette prise, vient d'entrer avec elle à Spithead.

(Extrait des papiers anglais).

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 20 brumaire (10 novembre, v. st.)

Hier, à l'occasion de la prise de Maëstricht, l'on donnoit un spectacle *gratis*: au milieu de la représentation, arrive une dépêche aux représentans du peuple; aussi-tôt l'un d'eux se leve & annonce au public la prise importante de Nimegue par l'armée du Nord. Il est impossible de rendre la joie qui éclata de toutes parts à cette heureuse nouvelle: pendant un long espace de tems, les applaudissemens & les cris de *vive la république! vive la liberté!*

furent généraux parmi les spectateurs, les acteurs & les musiciens.

Aujourd'hui, à l'occasion des succès des armées de la république française, & pour célébrer la prise de Maëstricht & de Nimegue, il y a eu une fête civique, où l'ordre & la fraternité ont également régné. Ce matin, vers les neuf heures, la moitié de la garnison de Bruxelles, tant en infanterie qu'en cavalerie, s'est mise en ordre de bataille sur la grande place, vis-à-vis de la maison commune. Le magistrat & tous les corps administratifs s'y étant rendus, à la même heure, le cortège s'est mis en marche pour se rendre d'abord chez le général en chef, qui devoit s'y joindre avec son état major, & delà chez les représentans du peuple; ensuite la marche a été continuée vers le temple de la Raison, où la musique a exécuté des hymnes religieuses & patriotiques. Cette fête touchante sera terminée ce soir, par des feux de joie, par un nouveau spectacle *gratis*, de même que par un grand bal également *gratis*, après le spectacle. Afin de rendre cette journée plus précieuse encore aux indigens, les représentans de la république se sont occupés de leurs besoins: l'ordre a été donné de leur distribuer 150 quintaux de farines, & cela suivant leurs besoins & dans la plus juste répartition.

Au milieu des lumières & de la raison, il existe encore dans nos provinces un grand nombre de fanatiques, amis de toutes les superstitions, & par conséquent des moines. La fusillade des deux Augustins contre-révolutionnaires a porté la désolation dans les âmes timorées de ces dévots, qui croient que la fin du monde approche, parce que deux intrigans en froc ont subi la peine due à leurs crimes. L'insurrection que ces malheureux avoient préparée à Tournay, a été totalement apaisée.

F R A N C E.

De Paris, le 26 brumaire.

S'il faut en croire des lettres de Suisse, l'empereur va suivre l'exemple du roi de Prusse, en essayant d'obtenir la paix de la république française. Ces lettres ajoutent que la cour de Vienne a envoyé par-tout des négociateurs chargés de déclarer qu'il consent de laisser libre tout le cours du Rhin, depuis Bâle jusques à Nimegue, en comprenant dans cette ligne la ville de Mayence. On sent bien que les préliminaires de ce consentement forcé seront la reconnaissance solennelle de la république; & on se livre d'autant plus à l'espérance d'une paix partielle avec quelques-uns de nos ennemis, que l'énergie française a réduits à demander la paix, que cette paix, si elle a lieu, sera faite à des conditions honorables pour la république. Les relations extérieures avec les nations étrangères ne sont plus regardées aujourd'hui comme dangereuses pour le bonheur public; & le mode sur lequel elles seront établies, ne doit point inquiéter les vrais républicains ralliés désormais autour d'un gouvernement éclairé, stable & solide par l'amour des Français qui l'ont couronné, ainsi que par le respect des étrangers qui l'ont craint, & qui vont finir par le reconnoître & l'admirer.

Les fisci sont toujours despotiques, & très-souvent aussi impolitiques que les despotes eux-mêmes. Cette réflexion naît naturellement à la lecture des lettres particulières qu'on reçoit de Londres & de Hambourg. Celles de Londres portent que le fisc a refusé de laisser mettre en dépôt en Angleterre une quantité immense de richesses

que les Hollandois y avoient envoyées, & qu'il a exigé impérieusement que ces trésors fussent assujettis à un droit d'entrée. Ce calcul fiscal a été combattu par les commerçans & les banquiers de Hollande; ils ont prétendu que l'azyle demandé par des alliés de la Grande-Bretagne lui étoit assez avantageux pour qu'elle se départit d'un droit qui devenoit barbare dans cette occurrence. Le fisc a tenu bon; le ministère l'a souffert, & les Hollandois fugitifs de leur patrie, parce qu'elle est l'alliée de l'Angleterre, ont été obligés de chercher une terre plus hospitalière.

En conséquence; ils ont fait voile, avec leurs trésors, vers la mer d'Allemagne, & ils se sont réfugiés à Hambourg. Les lettres de cette ville portent que l'Elbe est si rempli de navires chargés d'effets appartenans aux Hollandois, qu'il n'y a pas moyen de les décharger, ni de trouver des magasins pour les recevoir: ce sont ces mêmes effets que l'Angleterre a refusé de recevoir chez elle, & qui excitent aujourd'hui à Londres des cris factieux contre le ministère. Il répond que c'est pour ne pas répandre l'effroi parmi les banquiers anglois qu'il a refusé de donner azyle à ceux de Hollande. Cette réponse est en même temps impolitique & immorale.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 23 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Caron, âgé de 18 ans, a déclaré ne connoître les faits portés en l'acte d'accusation que par oui-dire.

Paquet, vitrier à Mont-Claude, dragon dans le dix-neuvième régiment, fait prisonnier par les brigands au commencement de la guerre, échappé à une fusillade avec Richard Pinau, s'étant tous deux réfugiés à Nantes, furent incarcérés au Bouffay, cinq semaines avant la noyade du 24 au 25 frimaire. Pinau, natif de Thillieres, âgé de 18 à 20 ans, soldat au cent neuvième régiment, fut compris dans cette noyade, car son nom est porté sur la liste. Paquet fut le seul qui échappa de dix qui étoient dans sa chambre. Il y a trois mois qu'il est sorti de cette prison, par jugement.

Bachelier interpellé, a répondu qu'à l'époque de l'arrestation du témoin, le comité n'existoit pas; que relativement à la noyade, on avoit entendu un témoin qui a déclaré que Carrier, la veille ou l'avant-veille de la noyade, vint au comité; que Goulin se rendit ensuite chez Carrier, & qu'il fut dit à ce témoin: «Retourne au Bouffay & achève-y ta besogne». Qu'en conséquence cette détermination ne fut point l'acte du comité.

Le président a observé qu'il est constant que Goulin, Grand-Maison, Joly & Ducoux ont participé à cette noyade.

Ducoux s'est écrié: «Je n'ai fait qu'obéir; le gardarme qui a ordre de me conduire, peut-il être coupable? & si on lui ordonnoit de m'attacher, ne devoit-il pas le faire?»

Chaux s'est récrié avec véhémence: C'est à Carrier à venir répondre de ces faits.

Bouvier, charpentier, & soldat de la compagnie Marat, a déclaré avoir vu au Bouffay, du 24 au 25, Goulin, vers les neuf heures du soir; mais que lui, Bouvier, n'avoit été à la gabarre.

Petit, tonnelier, soldat de la compagnie Marat, & commissaire du comité, a déclaré s'être rendu au Bouffay, avec Goulin & Grand-Maison, vers les neuf heures du soir; & qu'il étoit allé chercher Allié & un autre charpentier, & qu'ensuite il alla se coucher.

Goulin a nié itérativement qu'il se fût trouvé au Bouffay à neuf heures du soir. Il a observé que déjà cinq à six témoins avoient déposé de ce fait, & qu'il étoit dangereux d'entendre 80 à 100 témoins sur un même fait; il a rappelé que cinq à six témoins ont allégué que Chaux s'y étoit aussi trouvé, quoique le contraire fût prouvé; que lui, Goulin, avoant qu'il s'y étoit trouvé à trois heures du matin, n'en seroit pas plus coupable, quand bien même il s'y seroit trouvé à neuf heures du soir.

Viot, tanneur & commissaire bienveillant, a assisté à l'arrestation de 13 à 14 négocians: Chaux, a-t-il dit, Grand-Maison & Chartier ont rempli leur tâche, & ils étoient bons soldats.

L. Bezot-Fontaine, employé aux subsistances militaires, visitant la prison de Pentrepôt, où il a fait parvenir des subsistances, entra dans une salle où étoient détenus 53 Anglois; il y avoit aussi un enfant de six à sept mois, dont ces étrangers avoient soin par humanité. Il y vit aussi un particulier qui se vanta d'être l'un des exécuteurs des noyades, & d'avoir tiré plusieurs fois la soupape. Il y vit également un autre individu qui lui dit: «Tu me parois un bon bougre; je voudrais te faire manger du crâne de brigands». Je me trouvai mal, & ajouté le témoin.

Chaux a demandé à faire une observation, & a dit: «Je me rappelle qu'au mois de germinal, étant à la porte de la convention avec Carrier, celui-ci reçut une lettre de Phelippe-Tronjoly, qui se plaignoit amèrement de ce qui s'étoit passé à Nantes: il me témoigna qu'il seroit à propos d'étouffer ces plaintes & ces réclamations, en légitimant les exécutions qui avoient été faites sans jugement».

(Ici Chaux a fait entendre quels étoient les moyens de Carrier à ce sujet).

Chaux a continué ainsi: «Il faut bien se garder de faire guillotiner Lamberty, me dit Carrier; c'est un des meilleurs patriotes: j'ai exposé au comité de salut public les services qu'il a rendus; je le ferai venir à Paris, afin qu'il reçoive de ce comité la récompense qu'il mérite».

Vaujoix, accusateur public de la commission militaire, a déclaré que Carrier lui avoit fait le même éloge de Lamberty, & qu'il l'avoit menacé de lui couper le col, s'il le faisoit guillotiner.

Chaux est entré ensuite dans de grands détails sur deux conversations qu'il a eues avec Carrier auprès de la convention & à la sortie des jacobins, en présence de plusieurs personnes qu'il a nommées; Lamberty étoit l'objet principal de ces deux conversations; & Carrier, témoignant ses alarmes sur son sort, dit que s'il étoit sacrifié il feroit sauter le comité, ouvrage de Phelippeau, clémentin & modéré.

«Vers le 28 germinal, époque de cette dernière conversation, a dit Chaux, nous apprimes le supplice de Lamberty. Lorsque Carrier en fut instruit, il fit voltiger son gros bâton noir sur nos têtes. Je lui dis: le glaive de la loi a justement frappé ton ami; tu dois respecter en nous des républicains. C'est dès ce moment qu'il jura notre

perte, qu'il nous dénonça & qu'il ouvrit l'abîme sous nos pas ».

Vaujoix a déclaré qu'il n'avoit eu aucune connoissance des moyens de légitimer les exécutions faites sans jugement, & que la proposition n'en avoit pas été faite à la commission militaire.

Desquer, gendarme à Nantes, a déclaré qu'étant de service chez Carrier, celui-ci l'envoyoit souvent au comité, & lui paroissoit un lion enragé. Il a ajouté qu'il n'avoit rien à reprocher au comité.

Jolin, aubergiste, a accompagné un commissaire bienveillant pour faire des arrestations : on enlevoit argenterie, assignats, &c. sans compter & dresser de procès-verbaux ; ce n'étoit qu'au comité qu'on remplissoit ces formalités.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 25 brumaire.

Une disposition de l'arrêté du district de Rouen, en date du 4 pluviôse dernier, portant que le *maximum* ne sera exécuté qu'à compter du même jour & à l'avenir, est annullée, comme portant atteinte aux décrets de la convention nationale & aux arrêtés du comité de salut public sur le *maximum*. Les jugemens intervenus au tribunal de district, à Rouen, basés sur cet arrêté, sont regardés comme non-avenus, & défenses sont faites d'y donner aucune suite. Les cuirs verts qui auront été achetés ou livrés dans le district de Rouen à compter du jour de la publication de la loi du 29 septembre 1795, dans les lieux de vente des mêmes cuirs, seront payés au prix du *maximum* fixé par ce même arrêté.

La convention annule un arrêté pris le 12 floréal dernier, par le représentant du peuple Ysabeau, en ce qu'il accorde à la commune de Bourg, pour en disposer à son profit, les matériaux provenant de la démolition de ses murs, tours & fortifications, le terrain des fossés & autres fortifications : ces matériaux, à l'exception de ce qui en devra être livré pour la fabrication du salpêtre, seront vendus au profit de la république : à l'égard des fossés & emplacements des murs, tours & fortifications de ladite commune, ils seront régis & administrés comme les autres biens nationaux.

Les syndics des gens de mer, actuellement en fonctions, continueront de les exercer pendant la durée du gouvernement révolutionnaire.

Un officier de l'armée des Pyrénées orientales demande que le nom du brave général Labarre, mort glorieusement au Boulon, soit inscrit sur la colonne du Panthéon. — Renvoyé au comité d'instruction publique.

Santhonax, ci-devant commissaire civil à Saint-Domingue, vient demander que l'on accélère la levée des scellés apposés sur des papiers dont l'examen doit faire connoître quels sont les hommes qui ont voulu livrer les colonies.

— Un moment après, les citoyens se disant commissaires des patriotes de Saint-Domingue, accusent Polverel & Santhonax d'avoir dévasté cette isle autrefois si florissante. — Ces pétitions sont renvoyées à la commission des neuf.

Les gendarmes de la ci-devant 33^e. division défilent, dans la salle : ces braves soldats se sont signalés contre

les brigands de la Vendée dans les actions du Mans & de Savenay : le président donne l'accollade fraternelle à leurs chefs, & la convention confirme les choix d'officiers faits par ces gendarmes.

Lakanal annonce que l'on a trouvé, parmi les papiers d'un particulier condamné à mort, une traduction des œuvres complètes de Bacon, la seule qui existe. Cet ouvrage manuscrit, que l'on attribue à un littérateur distingué, a été examiné par le représentant Deleyre à qui l'on doit une analyse raisonnée des œuvres du philosophe anglais. — La convention charge son comité d'instruction publique de faire imprimer cette traduction, s'il le juge convenable.

Louis, du Bas-Rhin, au nom des comités de salut public & militaire, fait rendre un décret relatif à la force armée de Paris. Voici les principales dispositions de ce décret :

« Il sera procédé à la formation d'une compagnie de canonniers-volontaires, par section, dans Paris : le comité de salut public pourra disposer, pour le besoin des armées, des compagnies de canonniers soldés, actuellement à Paris, formées d'après la loi du 13 mars 1792 : il sera délivré des congés aux canonniers qui ne seroient pas dans le cas de faire la campagne ».

Harmand, de la Meuse, au nom des comités de salut public & de sûreté générale, donne des renseignemens sur les efforts des jacobins pour servir le ministre Pitt, pour troubler la tranquillité dans Paris, pour détruire le gouvernement & la représentation nationale. Ces messieurs se sont avisés d'aller chercher un asyle dans la société populaire des Quinze-Vingt, fauxbourg Antoine : là, réunis avec les membres du club électoral, ils ont entendu d'abord la lecture d'un libelle où la convention est outragée. Cette lecture a été faite par un nommé Trouville, ou Troubil, commandant de la section :

« Braves citoyens du fauxbourg Antoine, a dit ensuite un orateur, *les défenseurs des droits du peuple*, vos malheureux frères les jacobins sont persécutés ; ils viennent dans votre sein. Allons au fauxbourg, se sont écriés vos frères, *là nous serons accueillis ; là nous préparerons des coups plus sûrs ; là nous prendrons des mesures pour délivrer la convention nationale de l'esclavage, & frapper nos ennemis. . . .* »

D'autres orateurs ont tenu des propos atroces, ont provoqué la révolte ; mais les chefs de la faction sont dévoilés : les comités connoissent les hommes qui se sont rendus chez tels & tels marchands pour faire demande de *vingt mille douzaines de bonnets rouges*, & pour acheter des pistolets à tout prix.

Les factieux prostituoient cette maxime sacrée de la déclaration des droits : « quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple le plus indispensable des devoirs ». — Quels sont ceux qui violent & qui ont si long-temps violé les droits sacrés du peuple ? C'est vous, hommes de sang, c'est vous qui avez si long-tems égorgé, pillé & affamé le peuple ; c'est vous aussi que le peuple exterminera dans sa fureur, si le glaive de la loi ne frappe promptement vos têtes criminelles.